



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - RABOU - MM BARBERA - BAZART - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - LAROCHE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - LENCOU - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme RABOU.

Mme FRASSIN a donné pouvoir à Mme KAZIMIERCZAK.

Mme BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. BARDOU.

N° 2025/66

Objet : Enfance-jeunesse : ALSH Montdragon - mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire – Plan Mercredi

Monsieur le Président informe que la CCLPA a souhaité mettre en place un Projet Éducatif de Territoire - Plan Mercredi à l'ALSH intercommunal à Montdragon pour atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la continuité éducative et la cohérence entre les temps scolaires et non scolaires
- Favoriser les échanges entre professionnels de l'éducation (ALSH-écoles) pour assurer un meilleur suivi de chaque enfant
- Accompagner les familles dans le développement et l'épanouissement de leurs enfants en proposant une offre diversifiée et de qualité accessible à tous
- Proposer des activités périscolaires en tenant compte de la réalité locale des familles et du territoire.
- Valoriser les ressources et les structures du territoire

Monsieur le Président informe que lors de la commission du 3 juin 2025, le groupe de validation, constitué de représentants de la CAF, de la DSDEN et du SDJES, a rendu un avis favorable à la demande de Projet Éducatif de Territoire - Plan Mercredi pour l'ALSH intercommunal à Montdragon.

Monsieur le Président précise que ce projet sera mis en œuvre et coordonné par la CCLPA à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 3 ans et qu'une convention va formaliser l'engagement des différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en place du Projet Éducatif de Territoire - Plan Mercredi pour l'ALSH intercommunal à Montdragon,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2025,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le 18/06/2025

ID : 081-200034056-20250617-D2025_66-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU




Le secrétaire de séance,
Michel COLOMBIER

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.